

**POUR ÊTRE
"MAÎTRE DE NOTRE DÉVELOPPEMENT":
LA FORMATION**

Mémoire de
l'Union d Producteurs Agricoles
à la

Commission d'étude sur la formation des adultes



Janvier 1981

**POUR ÊTRE
“MAÎTRE DE NOTRE DÉVELOPPEMENT”:
LA FORMATION**

Mémoire de
l'Union des Producteurs Agricoles
à la
Commission d'étude sur la formation des adultes



l'Union des Producteurs Agricoles

515, AVENUE VIGER, MONTRÉAL H2L 2P2 – TÉL. (514) 288-6141

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGES</u>
Table des matières	
Présentation.....	1
Introduction	2
1. <u>Quelques croyances fondamentales</u>	6
1.1 Implication dans le développement de la formation professionnelle agricole aux adultes	6
1.2 Une tradition qui inspire	7
1.3 Formation globale et perspective d'éducation permanente	8
2. <u>La formation professionnelle agricole</u>	12
2.1 Quelques éléments de la situation actuelle	12
2.2 Des orientations et des objectifs à préciser	18
2.3 L'identification des besoins de formation	21
2.4 L'information sur les possibilités de formation	30
2.5 La coordination de la formation	32
2.6 L'accessibilité à la formation professionnelle agricole ...	36
2.7 Des formations administratives ajustées	40
2.8 La disponibilité des ressources	42
2.9 Une approche pédagogique pratique	44
2.10 La formation socio-économique intégrée	46

3. <u>Les services à la collectivité</u>	49
4. <u>La formation syndicale</u>	53
5. <u>La formation socio-culturelle</u>	55

RECOMMANDATIONS

a) La formation en général	58
b) La formation professionnelle agricole	59
c) Les services à la collectivité	64
d) La formation syndicale	65
e) La formation socio-culturelle	66

Présentation

Profitant de la consultation organisée par la Commission d'étude sur la formation des adultes, l'UPA tient à faire le point sur sa longue expérience dans ce secteur d'activités et à rendre public son point de vue sur cette question cruciale pour le développement de notre société.

En plus d'utiliser l'introduction pour situer quelques repères fondamentaux à l'analyse qui suit, nous aborderons les questions reliées à la formation professionnelle agricole aux adultes, à la formation syndicale, à la formation socio-culturelle et aux services à la collectivité.

Introduction:

◆ Au cours des dernières décennies, l'agriculture du Québec est passée du stade artisanal au stade industriel. L'augmentation des volumes de production, le développement de nouvelles technologies, la mise en place de nouvelles productions, le plus grand contrôle des producteurs agricoles sur les mécanismes de mise en marché sont d'une part, autant de signes concrets de cette évolution récente et, d'autre part, autant de domaines qui nécessitent l'acquisition de connaissances nouvelles de la part de ceux qui sont actifs dans ce secteur d'activité économique.

◆ Par ailleurs, et aussi paradoxalement que cela puisse paraître, nous avons l'impression que le secteur de la formation professionnelle agricole aux adultes est, quant à lui, passé du stade industriel au stade artisanal.

Lorsque nous nous rappelons le volume heures/élèves qui figurait aux budgets des commissions scolaires, le nombre de producteurs agricoles rejoint par les programmes de formation professionnelle agricole, la diversité des programmes mis en place au début des années 1970, nous constatons que la période actuelle en est une qui se caractérise essentiellement par l'hésitation et le tâtonnement.

Sans nous attarder longuement sur les causes qui ont provoqué la situation actuelle, il est tout de même utile d'en rappeler quelques unes qui nous semblent avoir été prédominantes :

a) Mentionnons d'abord l'essoufflement des responsables de ce secteur, suite à une période intensive de formation des agriculteurs, comme étant une cause importante de la situation pénible que nous vivons présentement. Après avoir rejoint plus de 20,000 producteurs agricoles par les blocs de formation agricole, entre les années 1972 à 1977, il fallait ajuster les programmes et élaborer de nouveaux contenus pour répondre aux besoins nouveaux des producteurs. Cette étape n'a pu être

franchie avec satisfaction et, même si nous pouvons trouver plusieurs justifications pour expliquer la situation actuelle, nous ne pouvons toutefois que la déplorer et souhaiter qu'elle change le plus rapidement possible.

b) A cette première cause, s'en ajoute une seconde, toute aussi importante, qui est le désintéressement des structures du système d'éducation pour le secteur de la formation agricole. Quand on connaît le mode de financement de la formation professionnelle, agricole ou autre, il n'y a pas à se surprendre d'une telle situation, puisque c'est d'abord par le volume d'activités dispensées qu'une institution d'enseignement peut se donner une infrastructure adéquate de ressources humaines intéressées. La diminution des cours a donc provoqué une diminution du personnel de coordination et d'encadrement, réduisant d'autant les possibilités de fournir un instrument pédagogique adéquat, de renouveler les programmes et de concevoir de nouveaux programmes pouvant répondre aux besoins des producteurs agricoles.

c) Enfin, mentionnons la coupure, par le gouvernement fédéral, des allocations de formation aux travailleurs autonomes, dont les producteurs agricoles sont. Cette politique gouvernementale a certes eu un effet démobilisateur, puisque les inscriptions aux activités de formation offertes par les commissions scolaires ont chuté dramatiquement au cours des deux années qui ont suivi cette décision, passant de 106,180 jours-élèves en 1977-78 à 12,025 jours-élèves en 1979-80, pour la formation agricole à temps plein.

◆ L'ensemble des études réalisées sur le développement de l'agriculture situe l'éducation comme étant son principal moteur. Même en termes économiques, le taux de rentabilité d'un investissement en éducation est nettement supérieur aux investissements sur d'autres facteurs du développement de l'agriculture. On pourrait alors être tenté de nous répondre qu'il revient au système dit "régulier" d'éducation d'assumer cet investissement collectif et d'assurer la formation professionnelle agricole aux jeunes qui se destinent à l'agriculture.

◆ La réalité est cependant toute autre. De récentes statistiques produites par la DGEA confirment encore une fois qu'à peine 20% des jeunes qui débutent en agriculture ont reçu une formation professionnelle agricole de base. Et c'est alors que les structures de l'éducation des adultes ont un rôle important à remplir. Comme nous croyons que tout producteur agricole a droit à une formation professionnelle de base, nous affirmons qu'il revient à l'éducation des adultes de leur assurer cette formation lorsque le système scolaire n'a pu la leur fournir.

◆ Depuis toujours, l'UPA est revenue à la charge auprès des instances gouvernementales pour faire reconnaître l'importance de la formation agricole dans le développement de l'agriculture et de la société québécoise dans son ensemble. Dans la définition des politiques et dans l'élaboration des programmes, nous constatons une certaine constance à négliger ce secteur de formation.

Nous espérons que cette Commission d'étude saura tenir compte des caractéristiques propres au monde rural et à la formation professionnelle agricole. A cet égard, nous apprécions grandement que le mandat de la Commission puisse déborder la stricte question de la formation des adultes pour explorer du côté de l'enseignement dispensé par les structures régulières du système d'éducation. Comme nous sommes conscients d'une très grande incidence de celle-ci sur l'éducation des adultes, en particulier quant à l'existence de ressources compétentes pour offrir des activités de formation aux adultes, nous souhaitons que la Commission en tienne compte tant dans son analyse que dans ses recommandations pour l'établissement d'une politique globale en éducation des adultes au Québec.

En résumé:

- ◆ La récente évolution de l'industrie agricole québécoise nécessite l'élaboration et l'acquisition de connaissances nouvelles.
- ◆ Paradoxalement, nous avons l'impression que le secteur de la formation professionnelle agricole a régressé au cours des dernières années, principalement à cause:
 - de l'essoufflement des responsables de ce secteur,
 - du désintéressement des structures du système d'éducation pour le secteur de la formation agricole,
 - de la coupure des allocations de formation aux travailleurs autonomes.
- ◆ Par ailleurs, l'ensemble des récentes études converge pour identifier la formation comme étant le facteur le plus rentable du développement de l'agriculture.
- ◆ Pour sa part, l'UPA a constamment insisté pour que cette importance de la formation agricole pour le développement de l'agriculture soit reconnue dans les politiques et programmes d'éducation et souhaite que la CEFA saura reconnaître cette réalité.

1) QUELQUES CROYANCES FONDAMENTALES

Avant d'en venir plus directement aux principes fondamentaux sur lesquels l'UPA appuie son action et ses revendications, nous croyons utile de nous situer davantage en tant qu'intervenant dans ce débat sur la formation des adultes.

Rappelons tout d'abord que l'UPA, organisme à caractère syndical, fut créée en 1924, identifiée alors à l'Union Catholique des Cultivateurs, nom qu'elle porta jusqu'en 1972. Aujourd'hui, l'UPA représente environ 52,000 producteurs, structurés à partir de 180 syndicats locaux, regroupant chacun quelques paroisses, et 16 fédérations régionales, réparties à travers tout le territoire du Québec. En tenant compte des 13 fédérations spécialisées et de leurs syndicats régionaux, nous évaluons à environ 3,000 le nombre de producteurs agricoles qui agissent activement, à titre d'administrateurs, pour assurer à ce mouvement syndical tout le dynamisme qui lui est nécessaire pour faire face aux nombreux problèmes qui le confrontent quotidiennement et garantir la défense des intérêts de l'ensemble des producteurs agricoles du Québec.

1.1 Implication dans le développement de la formation professionnelle agricole aux adultes

Rappelons aussi que l'UPA a investi énormément d'énergies pour contribuer à élaborer le programme de formation professionnelle agricole aux adultes mis sur pied par la DGEA à la fin des années 1960. Profitant d'un climat social qui favorisait une plus grande démocratisation de l'accès à l'éducation, l'UPA a d'abord revendiqué que les agriculteurs puissent bénéficier des avantages reliés à une meilleure scolarisation. Nous avons influencé la définition des orientations et nous nous sommes directement impliqués dans l'élaboration des contenus. Nous appuyant sur notre conception de la formation, même lorsqu'il s'agit de scolari-

sation, nous avons fait pression et obtenu qu'un des cinq (5) blocs de formation professionnelle agricole qui constituaient ce programme, en soit un de formation générale, dans lequel il était possible d'aborder des dimensions autres que celles directement reliées à la tâche du producteur. Quant à la promotion des cours auprès des agriculteurs, ou encore de l'organisation concrète des activités de formation, les ressources humaines de tout le réseau de l'UPA se sont constamment rendues disponibles et ont collaboré de façon très intensive avec les institutions d'enseignement qui dispensaient cette formation.

1.2 Une tradition qui inspire

D'ailleurs, il n'est pas surprenant que l'UPA se soit engagée aussi à fond dans cette opération de formation qui a rejoint annuellement plus de 7,000 producteurs et dans laquelle plusieurs permanents ont agi à titre de personnes-ressources pour dispenser des cours et que plusieurs centaines de producteurs sont devenus des "moniteurs agricoles". Lorsque nous disons qu'il n'y a rien de surprenant dans ce fait, c'est que, tout au cours de son histoire, l'UPA s'est toujours fortement engagée et impliquée directement dans la formation des agriculteurs et des leaders du monde rural.

A une époque qui n'utilisait probablement pas le concept "d'éducation populaire" - et encore moins celui de la formation "socio-culturelle du citoyen" - pour désigner cette réalité, l'UPA développait la formule des cours à domicile, en utilisant le journal La Terre de Chez Nous pour diffuser des contenus, et en regroupant régulièrement les agriculteurs sur la base du rang, par ce qui s'appelait alors les Cercles d'étude, qui étaient encadrés par des leaders locaux. A la fin de chaque année, on publiait un livre qui rassemblait tous les cours diffusés par la TCN tout au cours de l'année.

Cette formule pédagogique, adaptée à la réalité de l'époque, permettait de répondre à plusieurs besoins de formation primaires, en plus de favoriser le contact entre les producteurs et d'être à l'origine de plusieurs initiatives sociales qui ont marqué le développement du Québec.

Scolarisation, développement socio-culturel et promotion collective étaient certes entremêlés dans ces rencontres systématiques qui permettaient à ceux qui y participaient soit d'apprendre à lire ou encore à s'exprimer avant d'aller à une réunion de son syndicat, soit de développer une plus grande conscience des problèmes qui se vivaient dans le milieu et de s'organiser collectivement pour leur trouver des solutions. Ces rencontres sont à l'origine de la création de plusieurs caisses populaires et de coopératives encore existantes aujourd'hui.

Il ne faut pas se méprendre et penser que ce que nous venons de décrire ici c'est une formule nouvelle et novatrice, telles TEVEC, MULTI-MEDIA, ou la TELE-UNIVERSITE. Tout cela a débuté en 1930 et a existé, dans certains cas, jusqu'à la fin des années '60.

Il faut remonter à ces années pour bien comprendre la tradition de l'engagement de l'UPA dans l'éducation populaire et situer l'importance qu'elle donne aujourd'hui à la formation. C'est aussi à travers ces expériences passées que l'UPA s'est convaincue de l'importance primordiale du développement de l'éducation des adultes pour l'agriculture, bien sûr, mais aussi pour la société dans son ensemble.

1.3 Formation globale et perspective d'éducation permanente

C'est également à travers ces projets, qui ont pris des formes différentes au cours des années, que l'UPA a développé la conviction profonde que toutes les activités de formation, formelles ou non formelles, doivent s'inscrire dans une perspective d'éducation permanente.

Pour nous, la formation doit être globale dans ce sens qu'elle ne doit pas avoir pour unique objectif de préparer une personne à occuper un emploi, mais doit également viser à équiper toute personne qui vit en société de façon à ce qu'elle puisse:

- 1) analyser et faire ses propres synthèses dans un monde caractérisé par la surabondance de l'information,
- 2) juger par elle-même des situations qui la confrontent quotidiennement et,
- 3) se situer vis-à-vis des choix sociaux de plus en plus nombreux et complexes qui nous concernent tous.

Il nous semble également important de signaler que les activités de formation décrites précédemment ont été mises en place et maintenues sans "l'aide" de nombreux spécialistes de toutes sortes, mais d'abord parce que des agriculteurs y croyaient et y ont investi du temps et des énergies. Aussi, parce que les activités de formation partaient de la réalité vécue par les producteurs agricoles et servaient à les rendre davantage conscients de la nécessité d'une action collective organisée et structurée.

L'UPA croyait - et croit toujours - à la nécessité de mettre en valeur les énergies d'un milieu qui sont à la base de toute action créative venant des forces dynamiques de la base.

Toutefois, notre longue expérience nous a aussi appris qu'il nous fallait faire face à une récupération continuelle des initiatives de la base par les structures institutionnelles. Le processus est presque toujours le même: lorsqu'un projet, dont l'initiative vient de la base, semble fonctionner, on utilise son financement pour y définir des normes, des standards, et, à l'occasion, en modifier le contenu sous prétexte qu'il doit être "généralisable" à d'autres groupes de

la population. Il arrive alors que le projet s'éloigne des préoccupations de ceux qui l'ont créé, ne rejoint pas nécessairement les intérêts des autres groupes, que les personnes impliquées s'en désintéressent de plus en plus et, finalement, ce projet "fantastique" finit par mourir de lui-même, ou par devenir un titre de cours qu'une Commission scolaire annonce dans le journal en espérant que des personnes s'y inscriront.

En résumé:

- ◆ L'UPA, organisme syndical représentant plus de 52,000 producteurs agricoles, a investi énormément d'énergies à la fin des années '60 pour:
 - élaborer des programmes de formation professionnelle agricole, destinés aux adultes
 - revendiquer une plus grande accessibilité du monde agricole à l'éducation

- ◆ De plus, l'UPA pense et préconise que la formation, surtout lorsqu'il s'agit de scolarisation, doit être globale, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas viser uniquement à préparer à un emploi, mais doit également viser à équiper une personne à comprendre et à changer la société dans laquelle elle vit.

- ◆ De plus, référant à son expérience passée, l'UPA affirme la nécessité d'activités éducatives conçues et réalisées par des groupes et organismes du milieu. Ce type de formation doit s'appuyer sur l'action, autant pour s'en alimenter que pour réorienter l'action en cours.

2) LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

2.1 Quelques éléments de la situation actuelle

En février 1980, l'UPA organisait une journée d'étude pour faire le point sur l'ensemble de la formation professionnelle agricole au Québec, tant pour le secteur régulier que pour celui des adultes.

Le rapport de cette journée, contenu dans un document produit en mars 80 par notre Service d'éducation et d'information et qui s'intitule: "Réflexion sur... l'enseignement professionnel agricole", présente un tableau de la situation actuelle, à partir du résumé de l'exposé que faisait le responsable de la formation agricole à la DGEA:

En 1970-71, il y avait 7,347 étudiants d'inscrits aux "blocs agricoles" et 543 dans les spécialités. La proportion d'étudiants "blocs agricoles" et "spécialités" s'est modifiée au cours des années pour atteindre, en 1977-78, un nombre de 715 étudiants sur les "blocs" par rapport à 6,285 étudiants dans les spécialités.

Il faut noter que le nombre d'étudiants a diminué d'environ 12 à 15% pour la période allant de 1970-71 à 1977-78 alors que le nombre de jours-élèves financés est pratiquement divisé par trois. Cela signifie que les agriculteurs participent de plus en plus à des formations de "courte durée"; ce qui convient beaucoup mieux à leur disponibilité. Inévitablement, les exigences d'organisation de la formation professionnelle agricole ont augmenté considérablement pour les institutions d'enseignement, surtout dans un contexte où le manque de ressources enseignantes pour la formation professionnelle agricole est un problème qui reste encore à résoudre par la DGEA. L'entente écrite entre le MAQ et le MEQ, signée en 1967-68, prévoyait l'appui du MAQ pour seulement un bloc de cours (comprenant toutes les matières indiquées). Cette entente d'une année ne fut pas renouvelée au cours des années ultérieures.

Par ailleurs, l'augmentation constante des exigences d'organisation de la formation agricole ne s'est pas accompagnée de ressources supplémentaires aux institutions d'enseignement. En effet, le mode d'allocation des ressources de la DGEA est basé sur le volume d'activités de l'institution. Cela a amené les institutions à négliger la formation professionnelle agricole par rapport à d'autres secteurs de formation où les plans de formation étaient de longue durée, i.e. représentaient des volumes intéressants d'heures-groupe de formation.

En 1978-79, ce fut l'année où le gouvernement fédéral décida d'abroger les allocations pour les travailleurs autonomes, dont les agriculteurs. Cette décision gouvernementale eut un impact considérable sur les activités de formation des agriculteurs. Les allocations étaient une compensation aux dépenses encourues pour participer aux cours de formation agricole et constituaient en quelque sorte une compensation pour un manque à gagner ou une assurance contre les risques inhérents à des négligences obligatoires sur l'entreprise agricole, lorsque des agriculteurs participent à des cours de formation à temps plein.

Les cours à temps partiel n'avaient pu réellement jusque là compétitionner la formation à temps plein de courte durée qui profitaient d'allocations de formation. Ainsi, la moyenne annuelle du volume d'activités de formation professionnelle agricole à temps partiel était d'environ 2,200 heures.

La formation professionnelle agricole en 1979-80 a connu une réorientation majeure suite à une décision de la DGEA de réserver des budgets spécifiquement pour la formation des agriculteurs à temps partiel. Ainsi pour l'automne 1979, les activités de formation à temps partiel auprès des agriculteurs ont atteint 72,000 heures de formation, alors que pour la formation à temps plein on avait 12,000 jours-élèves de financés.

C'est une première au niveau du temps partiel. Cependant, on constate des difficultés qu'il faudra rapidement surmonter par une organisation

serrée dans le secteur de la formation professionnelle agricole. En effet, jusqu'ici, d'une façon générale, les CEIC et les CFP n'ont pas pénétré dans le milieu agricole, comme ils l'ont fait pour le milieu urbain, se permettant ainsi d'être en mesure d'établir un véritable inventaire annuel des besoins. Par ailleurs, au niveau des comités agricoles, une étude a démontré que les comités sont très hétérogènes dans leur conception, leur rôle et leur dynamisme. Ce ne sont pas eux qui peuvent assumer, dans l'état actuel des choses, un inventaire des besoins.

Par ailleurs, il est important que l'organisation nécessaire à cet inventaire des besoins soit mise en place étant donné que les allocations n'existent plus pour les agriculteurs et qu'elles étaient une des mesures qui incitaient les agriculteurs à aller exprimer leurs besoins de formation auprès des CEIC et des CFP. L'organisation adéquate pour la cueillette des besoins de formation des agriculteurs est celle qui va permettre de rejoindre chaque agriculteur, à la fois pour connaître ses besoins, mais aussi pour lui communiquer les possibilités de formation (promotion).

Cela serait une erreur de croire que le niveau d'activités de formation réalisées depuis quelques années pour les adultes dans le secteur agricole reflète le volume des besoins. Le niveau de réalisation est attribuable aux efforts de personnes convaincues et engagées dans la formation agricole dans les différents organismes intéressés à cette formation, et cela, malgré les obstacles évidents, tels que les lacunes dans l'évaluation des besoins, le manque de personnes-ressources, la courte durée des formations, etc.

Cette analyse met rapidement en relief un certain nombre de points saillants, tels:

- les formules administratives utilisées,
- la diminution de la clientèle,
- la disponibilité des ressources compétentes,

- l'utilisation des ressources humaines du MAPAQ,
- les ressources financières disponibles,
- les rôles des CEIC et des CFP,
- l'identification des besoins de formation.

Il est important de souligner qu'en 1979-80, la DGEA se réoriente et réserve des budgets pour ce secteur spécifique de formation. Les effets de cette décision politique sont directs et immédiats: une augmentation sensible du volume des activités dès l'automne 1979.

Ces données mettent une fois de plus en évidence une réalité fondamentale: autant lorsqu'on ne tient pas à développer un secteur, il est facile de conclure qu'il n'y a pas de besoins à satisfaire, autant lorsqu'on y croit et qu'on veut le développer, on se donne les moyens de le faire et, comme par hasard, les besoins de formation existent.

C'est à croire que les "besoins de formation" sont utilisés de la même manière par les responsables du système d'éducation, que l'est la "soucoupe volante" par ceux qui croient aux extra-terrestres. Certains y croient, d'autres pas; certains l'ont même vue, d'autres pas; pour certains elle est une preuve irréfutable, pour d'autres, elle est à même une hypothèse de travail, quand ce n'est pas une illusion.

Quant à nous, c'est parce que nous croyons qu'il est nécessaire de développer ce secteur - et qu'il est possible de le faire - que nous investissons des énergies pour préciser nos positions et faire des recommandations à la Commission.

D'ailleurs, l'effort amorcé par la DGEA en 1979, et qui semble vouloir se poursuivre, nous inspire confiance. Tant la décision de développer ce secteur que les recommandations formulées par le comité consultatif de la formation professionnelle agricole, que les études et recherches effectuées par la DGEA au cours des dernières années et, enfin, le colloque qu'organisait la DGEA, en octobre dernier, nous

semblent être des efforts qui s'inscrivent dans le sens d'une relance de la formation professionnelle aux adultes, et nous entendons les soutenir.

En résumé:

◆ De 1970-71 à 1977-78:

- le nombre d'inscriptions diminue considérablement
- on passe massivement de la formation à temps plein à la formation à temps partiel
- les allocations sont coupées...!

◆ En 1979 reprise des activités de formation à temps partiel: la DGEA y consacre des budgets spécifiques. De nombreux problèmes subsistent toutefois, en particulier, ceux de la disponibilité des ressources, et de l'identification des besoins de formation.

◆ Par contre, une relance semble s'amorcer et l'UPA entend la soutenir.

2.2 Des orientations et des objectifs à préciser

Autant il y a une dizaine d'années, les activités de formation professionnelle agricole s'articulaient sur des orientations générales et des objectifs globaux précis, autant depuis quelques années, on constate un essoufflement chronique et la recherche de nouvelles perspectives ne fait que s'amorcer.

Cette réflexion sur les objectifs à donner à la formation professionnelle agricole aux adultes devra, bien sûr, tenir compte des principes fondamentaux sur lesquels nous nous sommes attardés plus tôt, quant à l'importance de la place à donner à la formation générale, même lorsqu'il s'agit de formation professionnelle de base, pour en arriver à une formation globale des personnes. Elle devra également s'interroger sur les activités de perfectionnement et le recyclage qui sont à développer.

Même si les conditions ont énormément changé au cours des dernières années, il reste que les producteurs agricoles, tout comme les travailleurs agricoles et forestiers d'ailleurs, manifestent encore des besoins de formation lorsque la possibilité leur en est offerte. Il ne s'agit pas ici de rêver à un retour intégral aux "blocs agricoles", tel que nous les avons connus, même s'ils ont très bien fonctionné et rejoint plusieurs milliers d'agriculteurs et de travailleurs agricoles et forestiers.

Toutefois, le ministère de l'Éducation se doit de mettre de l'avant une politique claire et cohérente de développement de ce secteur de formation. Ce serait du même coup une excellente occasion de clarifier la mission et le rôle effectif qui revient aux différents intervenants impliqués dans la conception et la réalisation des activités de formation.

L'élaboration d'une telle politique de formation professionnelle agricole devra inscrire comme premier objectif la nécessité pour chacun de

se donner une formation générale de base qui soit suffisante pour permettre à tout individu de comprendre ce qui se passe autour de lui, et ce non seulement dans sa profession mais également en ce qui concerne les phénomènes économiques, sociaux et culturels qui l'influencent quotidiennement. Cet objectif devra se refléter dans des cours qui soient d'actualité, qui ouvrent aux problèmes du milieu et qui incitent à un engagement social des jeunes ou des adultes qui les suivent.

On ne pourrait trop déplorer les effets néfastes d'une spécialisation trop hâtive, même lorsqu'il s'agit de formation professionnelle et nous tenons à souligner ici que ces conclusions valent autant pour les adultes que pour les jeunes.

En résumé:

◆ Pour relancer la formation professionnelle agricole, il est nécessaire que de nouveaux objectifs soient précisés, tenant compte qu'il est essentiel de viser à ce que tous reçoivent une formation générale de base

- qui l'aide à analyser et à changer son environnement en même temps qu'il se prépare à l'exercice d'un métier,
- qui échappe à toute spécialisation trop hâtive, qu'il s'agisse des adultes ou des femmes.

...!

2.3 L'identification des besoins de formation

Face à l'essoufflement actuel en matière de formation professionnelle agricole aux adultes, il est bien évident qu'il faut se renouveler et s'adapter en fonction d'une profession qui évolue rapidement. De plus, comme un bon nombre de personnes qui oeuvrent dans cette profession ont acquis une formation de base au cours des dernières années, il nous faut songer à diversifier davantage cette formation.

D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à penser qu'il existe des besoins de formation chez les producteurs agricoles, puisque, lors de notre journée d'étude de février dernier, le responsable du secteur à la DGEA, M. Réal-Yves Tremblay, nous avançait l'hypothèse suivante:

"La projection suivante nous permet de viser un ordre de grandeur qui pourrait être réalisable avec une organisation efficace. L'agriculteur du Québec occupe dans la majorité des cas une ferme familiale. C'est donc dire que, sur cette ferme, il agit à la fois comme ouvrier, comme technicien et comme chef d'entreprise. Une formation de cinq jours par année est un minimum pour combler ses besoins de formation sous les différents aspects. En admettant que l'on pourrait rejoindre 50% des agriculteurs du Québec, soit 20,000 individus, il nous faudrait 100,000 jours-élèves. Au niveau de la formation de la relève agricole, de par leur plus grande disponibilité, on peut penser à 40 jours par individu, par année, de formation. En admettant que l'on pourrait rejoindre 50% de la masse de la relève agricole, soit 2,500 individus, il nous faudrait un autre 100,000 jours-élèves. Enfin au niveau des épouses des agriculteurs, soit 8,000 individus, à raison de cinq jours de formation par année, il nous faudrait encore un autre 40,000 jours-élèves.

Il faut noter que ce total ne tient pas compte des cliniques organisées par le MAPAQ, l'UPA, les associations d'éleveurs, etc... dans lesquelles la DGEA pourrait être impliquée. Par ailleurs, on pourrait penser un peu plus aux besoins du secteur de la transformation alimentaire. Les efforts jusqu'ici n'ont pas été très nombreux de ce côté. Par conséquent, être en mesure de réaliser un volume de 300,000 jours-élèves annuellement devrait être considéré à la DGEA comme une tâche possible.

Il faut retenir que l'évaluation des besoins est nécessaire, mais qu'elle n'est pas actuellement suffisante."(1)

Besoins de formation inexistants ou organisation efficace pour les identifier, les recueillir et les systématiser. Voilà ce qui semble être le dilemme duquel on ne réussit pas à sortir depuis déjà quelques années.

Au centre de toute la mécanique de mise en place d'activités de formation, cette phase d'identification des besoins semble être celle qui pose le plus de problèmes. Par ailleurs, certaines expériences, en particulier celle de la CSR des Bois-Francs, nous prouvent hors de tout doute que lorsqu'on réussit, sur la base d'une volonté politique déterminée, à rendre opérationnelle cette phase du processus, le reste suit, c'est-à-dire que les producteurs traduisent des besoins, et que des cours s'organisent.

Ces quelques expériences nous interdisent de conclure que, comme il y a de moins en moins de producteurs qui s'inscrivent à des cours, ils n'ont donc plus de besoins spécifiques.

L'analyse du fonctionnement actuel nous démontre également qu'il est de plus en plus évident qu'une approche basée sur l'offre et la demande,

(1) UPA (SEI), Réflexions sur l'enseignement professionnel agricole, mars 1980, 101 pages.

c'est-à-dire une approche qui veut que les institutions identifient des cours à donner, engagent une personne ressource, offrent le cours, souvent par le moyen d'une annonce dans les journaux, et attendent le soir de l'inscription pour savoir combien de personnes viendront s'inscrire, ne convient plus du tout au contexte actuel.

Il faudrait songer davantage à une approche de consultation, le plus possible basée sur le contact direct, pour connaître ce que les producteurs agricoles veulent comme activités de formation.

D'ailleurs, cet aspect du "contact direct" avec ceux qui pourraient utiliser les ressources éducatives disponibles, apparaît être la condition essentielle existant dans les quelques endroits qui réussissent à réaliser un nombre significatif d'activités de formation.

De plus, toujours dans cette même phase d'identification des besoins, il serait possible d'utiliser les structures du syndicalisme agricole, en particulier les syndicats de base de l'UPA, pour connaître les besoins de formation des producteurs.

L'expérience que nous avons vécue au cours des dernières années nous a forcé à réfléchir sur le rôle des nombreux intervenants dans l'ensemble du processus de mise en place d'une activité de formation. A voir le nombre de personnes qui disent se préoccuper de cette question, on ne peut faire autrement que de développer un minimum d'attentes et de s'imaginer que tout fonctionnera très bien. Et pourtant...

Sans négliger les autres secteurs en cause (nous y reviendrons), nous croyons utile de nous arrêter quelques instants sur le rôle du CEIC et du CFP, puisqu'ils assument la responsabilité d'accepter les cours qui seront donnés ainsi que les étudiants qui y seront admis.

Dans l'introduction d'un récent document rendu public par la DGEA, M. Gilles Sénéchal aborde cette question:

"L'organisation d'activités de formation destinées aux agriculteurs à l'intérieur du Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada s'est inscrite, depuis l'origine, en porte-à-faux dans ce programme. Tout d'abord, celui-ci était surtout destiné au recyclage de la main-d'oeuvre en chômage ou voué, à plus ou moins brève échéance, à un chômage chronique. Or, au Québec, la main-d'oeuvre agricole est constituée pour une très large part, d'agriculteurs chefs d'exploitation de petite ou moyenne envergure et à caractère familial. On retrouve peu d'ouvriers agricoles susceptibles d'être mis en chômage périodiquement, sinon dans la plaine de Montréal. Lorsqu'ils sont invités à suivre des cours, ils ne sont pas des travailleurs en chômage et ils continuent à travailler sur leur ferme tout en suivant des cours.

Cependant, étant donné la nature du programme, les centres de main-d'oeuvre du Canada ont toujours conservé la responsabilité dernière de recruter et de faire la sélection des candidats à inscrire en formation agricole. Pour avoir accès à la formation, il était nécessaire d'être inscrits au Centre de main-d'oeuvre. Dans beaucoup de régions, des comités spéciaux avaient été formés de représentants de l'Education, de l'Agriculture et de la Main-d'Oeuvre pour décider des orientations et des priorités et faire une sélection de candidats en conformité à ces dernières. Toutefois, même les recommandations de ces comités étaient soumises au veto de l'agent recruteur du Centre de main-d'oeuvre qui pouvait avoir pour intérêt d'inscrire en priorité les agriculteurs en chômage et qui recevaient des prestations; ceci, afin de faire baisser momentanément le nombre de chômeurs."(1)

(1) Sénéchal, Gilles, L'agriculteur inscrit en formation en 1977: Les principales caractéristiques de son exploitation et ses comportements socio-économiques, DGEA (SRD), août 1980.

Ce qui, en général, permet au CEIC de remplir son rôle d'agent de recrutement pour la formation professionnelle, c'est le contact direct qu'il a avec le travailleur, lorsque celui-ci vient s'inscrire à l'assurance-chômage.

Inutile de dire que dans le cas des producteurs agricoles cette mécanique est complètement inexistante. Et dans le cas des travailleurs agricoles, ces derniers utilisent davantage les services des SMAC que ceux des CEIC ou des CFP. Il devient donc évident que le CEIC ou la CFP n'ont pas en main les données suffisantes pour identifier eux-mêmes les besoins de formation de cette catégorie de main-d'oeuvre.

De plus, lorsque les travailleurs autonomes, dont les producteurs agricoles font partie, avaient accès aux allocations de formation, ces derniers devaient passer par les CEIC pour s'inscrire aux cours de formation professionnelle agricole et recevoir les allocations. Cette condition permettait alors aux CEIC de compiler des données et de produire des statistiques sur le choix de cours effectué pour les agriculteurs. C'est peut-être en confondant "résultats statistiques" avec "besoins exprimés" que les CEIC ont fini par penser qu'ils jouaient bien leur rôle.

Mais aujourd'hui, en 1980, ces allocations ne sont plus disponibles aux travailleurs autonomes. La question se pose alors tout simplement: A QUOI SERT ALORS LA CEIC OU LA CFP LORSQU'IL S'AGIT DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINEE AUX PRODUCTEURS AGRICOLES QUI NE SONT PAS REMUNERES ET NE FIGURENT PAS AUX STATISTIQUES DU CHOMAGE?

Dans le contexte actuel, nous croyons qu'il serait nécessaire de renverser complètement le mode de fonctionnement inspiré du modèle de l'offre et de la demande, qui situe le producteur uniquement comme un consommateur potentiel difficile à intéresser à un produit qu'on lui présente pourtant avec acharnement.

Il faudra alors postuler que les agriculteurs ont des besoins, qu'ils

les ressentent même s'ils ne parviennent pas toujours à les identifier parfaitement et qu'ils s'attendent à ce que les ressources institutionnelles peuvent faire quelque chose pour eux, même s'ils en connaissent mal les possibilités concrètes.

Dans l'avenir, nous préconisons que ce soit la CSR, ou le CEGEP, d'un territoire qui soit entièrement responsable de l'ensemble du processus de mise en place d'activités de formation professionnelle agricole.

Reviendra aux institutions d'enseignement de se donner les moyens d'identifier les besoins de formation selon un modèle essentiellement basé sur la consultation et le contact direct. Le mode de fonctionnement à développer pourrait ressembler à celui-ci:

- Une CSR rend disponible les moyens financiers et autres pour faciliter le travail d'organismes ruraux, tels la fédération régionale ou les syndicats de base de l'UPA - ce qui n'exclut pas d'autres organismes du monde rural, en particulier, les SMAC, ou encore, les groupes de l'AFEAS, des Cercles des Fermières, ou de l'Association des Femmes collaboratrices, - qui auront pour mandat de contacter leurs membres et de les aider à exprimer leurs besoins de formation, ainsi que les conditions concrètes qui en faciliteraient la réalisation: durée, forme (temps plein ou partiel), horaire (jour ou soir), endroit et d'autres.
- Une fois cette phase de cueillette faite, la CSR réunit les responsables des organismes impliqués pour systématiser les besoins recueillis et même pour en arriver à établir des priorités.
- La CSR, ou le Cégep, est alors en mesure de travailler à l'organisation concrète des activités de formation et, en particulier, de chercher les ressources compétentes

qui pourront répondre aux besoins exprimés par les producteurs agricoles.

- Dans le cas de travailleurs agricoles, nous tenons à souligner qu'il serait important pour les institutions d'enseignement d'établir un lien avec les SMAC, qui ont pour unique tâche de s'occuper de ces personnes.

En résumé:

- ◆ La profession agricole évolue constamment, exigeant une adaptation continue des connaissances qui s'y rapportent.
- ◆ Des besoins de formation existent donc dans ce secteur et cette constatation est de plus en plus admise, même par les responsables de l'éducation: la DGEA situe à 300,000 jours/élèves un objectif réaliste de formation.
- ◆ Le problème réel en est un davantage d'organisation efficace pour identifier et systématiser les besoins - du moins lorsque la volonté politique est acquise - qu'une absence de besoins.
- ◆ D'ailleurs, il est évident que l'approche actuelle - basée sur l'offre et la demande - ne convient pas au secteur de la formation agricole et qu'il faut trouver une approche de consultation - basée sur le contact direct - pour informer les producteurs des possibilités existantes et identifier leurs besoins.
- ◆ Pour faciliter cette phase d'identification des besoins, basée sur le contact direct, les structures de l'UPA, en particulier les 180 syndicats de base, pourraient être mis à contribution.
- ◆ Quant aux Centres de main-d'oeuvre, de qui relève cette responsabilité d'identifier les besoins de formation, nous nous interrogeons sur leur possibilité de remplir leur rôle, puisque les producteurs agricoles ne peuvent être des chômeurs - ils n'ont donc pas à s'inscrire à ces centres - et qu'ils ne reçoivent plus d'allocations de formation - ils n'ont donc pas à être contrôlés par ces centres.

En résumé: (suite)

- ◆ Nous préconisons donc que ce soit la CSR ou le Cégep d'un territoire qui soit directement responsable d'identifier les besoins de formation, à partir d'une approche de consultation basée sur le contact direct, et en utilisant les ressources disponibles du milieu, qui pourront jouer un rôle efficace avec un minimum de moyens financiers que les institutions leur rendront disponibles.

2.4 L'information sur les possibilités de formation

- Un effort accru devrait être fait pour faire connaître les possibilités existantes, ou potentielles, de formation professionnelle agricole auprès des producteurs. L'utilisation de médias traditionnels, en particulier les journaux, ne donnent pas les résultats souhaités. Il faut davantage utiliser des moyens qui rejoignent les personnes que nous voulons atteindre et le contact direct semble être encore ce qu'il y a de mieux.
- Encore ici, une utilisation plus systématique des structures de l'UPA, vues comme un canal d'information, pourrait s'avérer fonctionnelle et efficace pour faire connaître les ressources disponibles. Soulignons en passant que plusieurs fédérations régionales ont un bulletin d'information périodique qui est envoyé à chaque producteur agricole de la région. On pourrait également utiliser un tel moyen pour informer les femmes des producteurs de ce qui peut exister, ou se mettre en place pour elles, compte tenu que ce sont souvent celles-ci qui lisent les premières les bulletins qui entrent à la maison.

Ce moyen viendrait certes compléter la structure de cueillette des besoins dont nous venons de parler, si celle-ci était mise en place.

L'information à diffuser devra porter non seulement sur les cours ou activités déjà identifiées, mais aussi sur les possibilités éventuelles et les moyens à prendre pour signifier des besoins nouveaux aux institutions d'enseignement.

Encore ici, un minimum de ressources, surtout financières, devraient être mises à la disposition des organismes du milieu qui s'impliquent dans la sensibilisation et l'information des producteurs ou en recueillent les besoins. En fait, il ne s'agit pas ici nécessairement d'injecter de nouveaux fonds, mais davantage de transférer des argents déjà disponibles pour ces fonctions à ceux qui les assumeront réellement.

En résumé:

- ◆ L'information devient un soutien nécessaire au processus d'identification des besoins et sert à sensibiliser les producteurs aux possibilités existantes.

- ◆ Encore ici les ressources de l'UPA - en particulier les bulletins d'information des fédérations - pourraient être utilisés, à des coûts relativement minimes.

2.5 La coordination de la formation

Au niveau de l'éducation des adultes, il est bien évident que, dans le contexte actuel, c'est au MEQ qu'il reviendrait d'assurer le leadership de la formation professionnelle agricole, et ce, tant pour ce qui est des objectifs à proposer que des programmes à développer, lorsqu'il s'agit d'activités de formation créditées, ou des mécanismes à créer pour identifier de nouvelles activités qui répondent à des besoins de perfectionnement ou de recyclage.

Nous regrettons que le MEQ n'ait pu au cours des récentes années, assurer le leadership qui lui revenait, même si nous comprenons que plusieurs causes, dont certaines qui lui sont propres peuvent expliquer cette situation.

Une des causes importantes qui rend difficile la tâche de la DGEA est sans contredit la dispersion des zones de responsabilité entre plusieurs instances gouvernementales, amenant par le fait même de multiples intervenants à s'occuper du dossier. Pour mettre sur pied une activité éducative, la DGEA doit tenir compte du ministère du Travail, pour le financement, du MAPAQ, pour obtenir des personnes ressources et des institutions d'enseignement pour organiser et dispenser le cours.

Or, nous savons maintenant que les priorités du ministère du Travail sont négociées à partir d'un cadre beaucoup plus général défini par la Loi fédérale C-49, et visant à diminuer le nombre de chômeurs. Avec le MAPAQ, important bassin de personnes ressources pouvant intervenir dans les activités de formation, la DGEA n'a réussi qu'à signer, en 1967-68, une entente d'une seule année, qui n'a jamais été renouvelée par la suite. Quant aux institutions d'enseignement, on comprendra facilement que compte tenu du mode de financement actuellement en vigueur, elles sont portées à se désintéresser des secteurs qui leur sont financièrement moins rentables.

Pour ce qui est de la DGEA elle-même, nous avons déjà émis nos doutes sur la volonté politique du MEQ de développer le secteur de la formation agricole et d'y investir en conséquence, du moins jusqu'à tout récemment. Les récents discours annoncent un changement d'attitude, mais nous y croirons davantage lorsque les budgets serviront d'appui-livres aux discours. Pour l'instant, nous nous contentons d'espérer, même si le contexte actuel se caractérise davantage par les "coupures" que par le développement!

Pour qu'une coordination efficace des activités éducatives (cours et autres) se réalise, il faudrait que le MEQ, en plus de maintenir un poste à plein temps au niveau de la DGEA, désigne également une personne à plein temps dans chacun de ses bureaux régionaux, pour s'occuper du développement de ce secteur. Cette nécessité s'impose également pour les commissions scolaires régionales et les cegeps qui ont une responsabilité à assumer dans ce secteur de formation.

Mandaté politiquement et mieux équipé par une infrastructure en place, le MEQ devra alors reprendre ses négociations avec le MAPAQ pour utiliser ses employés à titre de ressources pour la formation.

Au niveau du terrain, il faudra s'assurer de la meilleure synchronisation possible entre les institutions de niveaux différents qui interviennent sur un même territoire. La préoccupation relativement nouvelle des cegeps pour la formation professionnelle agricole aux adultes est à développer et à rendre efficace. Cette constatation vaut tant pour le niveau provincial que celui du régional.

De plus, la participation active des structures de l'UPA s'avère des plus nécessaire, compte tenu de son expérience passée et de sa capacité de traduire les besoins de ses membres.

Dans les régions, on pourrait facilement imaginer des formules de coordination simples qui réuniraient autour d'une même table les responsa-

bles de CSR, du cegep lorsque cela est possible, de l'UPA, qui pourraient choisir ses représentants soit parmi les administrateurs des syndicats de base ou de la Fédération, ou encore parmi ses responsables de la fédération régionale ou du Service de la main-d'oeuvre agricole (SMAC) et des représentants des bureaux régionaux de l'Education et de l'Agriculture.

Au niveau provincial, des représentants de la DGEA, du MAPAQ, de l'UPA, des CSR, cegeps et de la Corporation des agronomes pourraient se retrouver autour d'une table similaire de coordination.

En résumé:

- ◆ *La multitude des intervenants dans ce secteur de formation ne facilite en rien la coordination des activités, puisque souvent leurs objectifs sont divergents et parfois contradictoires.*

- ◆ *En supposant que les volontés politiques récemment exprimées par le MEQ se concrétisent, il faudra que les ressources humaines nécessaires y soient affectées, provincialement et régionalement.*

- ◆ *Une fois mieux équipé, le MEQ devra:*
 - *négocier avec le MAPAQ l'utilisation de ses ressources,*
 - *s'assurer d'une bonne synchronisation entre les CSR et les cegeps, dans la réalisation des activités.*

- ◆ *Une plus grande concertation entre les agents concernés par la formation professionnelle agricole aux adultes est à développer, tant régionalement que provincialement.*

2.6 L'accessibilité à la formation professionnelle agricole

Alors qu'il y a quelques années, l'accès à la formation professionnelle agricole était, pour les producteurs agricoles, limité par les conditions de base que constituaient les normes établies par le gouvernement fédéral qui situait la formation professionnelle aux adultes dans une perspective de recyclage de la main-d'oeuvre en fonction du marché du travail, cette question se pose de façon différente aujourd'hui, puisque même si la source principale de financement est la même, ses règles, comme nous l'avons déjà vu, ne s'appliquent plus aux producteurs agricoles, puisqu'ils sont des travailleurs autonomes.

Compte tenu de cette situation, il nous faut nous attaquer aujourd'hui à d'autres dimensions de cette question. Et nous pensons ici à l'existence même d'activités de formation qui soient pertinentes aux besoins des agriculteurs et au développement de l'agriculture. Tant que des cours, ou des activités de formation, ne sont pas offerts, il est difficile d'y accéder. Le vacuum ressenti au cours des dernières années à cet égard nous oblige à un effort systématique pour développer de nouvelles activités de formation plus pertinentes aux réalités actuelles.

Un autre aspect de cette question touche la localisation des institutions responsables de l'organisation de la formation. D'abord, nous tenons à vous souligner que l'UPA a récemment fortement recommandé à la Direction générale de l'enseignement collégial, qui nous demandait un avis, l'ouverture de nouvelles options agricoles dans cinq (5) cegeps.

Une des raisons importantes qui nous a amené à une telle recommandation est notre conviction que l'existence d'une option agricole, en plus de répondre aux besoins de formation des jeunes du milieu, est certes de nature à favoriser le développement de services aux adultes qui vivent dans le même territoire, ne serait-ce que par le regroupement des ressources humaines et physiques qu'amène nécessairement l'ouverture d'une nouvelle option. Dans ce sens, l'ouverture de nouvelles options agri-

coles dans les cegeps est de nature à faciliter l'accès des adultes à une formation professionnelle agricole de plus en plus diversifiée et spécialisée.

Par ailleurs, il nous reste à espérer que les problèmes reliés à la juridiction des niveaux de formation ne l'emporteront pas sur les services à rendre aux producteurs agricoles. Ce que ces derniers désirent avant tout, c'est une réponse à leurs besoins de formation, peu importe le niveau qui la lui donne.

Même si nous sommes des plus favorables à l'élargissement des services offerts par les cegeps, nous devons rappeler notre appréciation pour le rôle joué par les commissions scolaires régionales par le passé, et qu'elles peuvent encore remplir dans l'avenir. Il reste que le réseau des institutions des CSR est celui qui est le plus près de la population, du moins géographiquement.

Alors que, pour les producteurs agricoles, les problèmes d'accessibilité se traduisent concrètement dans les conditions mises en place pour réaliser les activités de formation, y compris celle de la proximité des locaux, cette même question se pose différemment pour d'autres groupes de personnes :

- la relève agricole, composée en grande partie de jeunes, se doit de pouvoir compter sur la structure de formation aux adultes pour se donner le complément de formation qui leur est nécessaire pour être efficace en tant qu'exploitant agricole. Il s'agit ici, bien sûr, de cours spécialisés lorsque cela s'avère nécessaire, mais il ne faudrait pas sous-estimer les besoins de formation de base, surtout lorsque nous réfèrons au faible taux de jeunes qui se lancent en agriculture sans avoir terminé leur scolarité de niveau secondaire, et ce même lorsqu'ils s'inscrivent en formation professionnelle.
- les travailleurs agricoles constituent également un groupe de personnes souvent négligées. De plus en plus de personnes entrevoient

l'agriculture comme un métier et, pourtant, peu de ressources éducatives leur sont disponibles. Un effort particulier devrait être fait vis-à-vis ces personnes, tant pour identifier leurs besoins de formation que pour modifier les conditions qui faciliteraient leur accès aux programmes de formation professionnelle agricole. Un lien plus soutenu entre les institutions d'éducation et les SMAC de l'UPA serait à établir dans l'avenir.

- *les femmes, tant celles qui sont directement impliquées dans la production agricole que celles du milieu rural en général, sont également un groupe oublié dans le passé. Même si le problème se pose différemment depuis la coupure des allocations de formation aux travailleurs agricoles - elles n'y avaient pas accès -, il se pose tout de même encore aujourd'hui, puisque selon les dernières données de la DGEA, même si leur nombre a augmenté, il demeure encore inférieur à 10%.*

En résumé:

- ◆ Etant donné que les conditions d'accès imposées par la CEIC ne s'appliquent plus aux producteurs agricoles, il nous est plus facilement possible de penser à développer des activités de formation plus pertinentes aux besoins actuels.
- ◆ La localisation des institutions est également un facteur qui facilite l'accès.
- ◆ Dans ce sens, nous avons récemment répondu positivement à la DGEA qui nous demandait un avis quant à l'ouverture de nouvelles options de niveau collégial. Selon nous, l'existence de telles options pour les jeunes facilite l'accès des adultes à la formation puisqu'ils peuvent bénéficier des équipements physiques et des ressources humaines regroupés.
- ◆ Par ailleurs, il ne faudrait pas que le développement du niveau cegep amène des conflits de juridictions avec les CSR qui ont encore un rôle important à jouer.
- ◆ Ce que les producteurs désirent avant tout, c'est une réponse à leurs besoins de formation. Et le niveau qui la lui fournit a souvent très peu d'importance.
- ◆ Il ne faudrait pas négliger d'autres groupes pour qui la formation a une importance tout aussi grande, même s'ils n'ont pas, ou peu, été rejoints jusqu'à maintenant. Il s'agit de la relève agricole, des travailleurs agricoles et des femmes de producteurs agricoles.

2.7 Des formules administratives ajustées

Quand nous souhaitions que les institutions tiennent davantage compte des besoins des producteurs, il s'agissait alors surtout des contenus. Il reste que l'on devrait également en tenir compte au niveau des formules administratives à développer, en accordant une attention particulière aux conditions de vie propres au monde rural et à l'agriculture.

Jusqu'à maintenant, on a surtout utilisé la formule des cours académiques, à temps plein ou à temps partiel, pour réaliser des activités de formation en formation professionnelle agricole aux adultes. C'est certes la formule la plus simple sur le plan administratif.

Il serait temps que les institutions trouvent les moyens d'assouplir leurs normes administratives de façon à pouvoir financer des activités de formation dont le format soit plus adapté aux besoins des producteurs agricoles. Surtout lorsqu'il est question de recyclage ou de mise à jour des connaissances techniques reliées à la production, des formules de type journée d'étude, clinique ou séminaire seraient avantageusement appréciées.

En résumé:

- ◆ *Un assouplissement des normes administratives actuelles des institutions permettrait d'explorer de nouveaux formats pour les activités de formation, surtout lorsqu'il est question du recyclage ou de mise à jour.*

2.8 La disponibilité des ressources

La disponibilité de personnes ressources compétentes pour réaliser les activités éducatives, cours ou autres, en formation professionnelle agricole n'est pas à négliger puisque c'est directement sur ces personnes que repose la réussite de ces activités.

Il revient aux institutions d'enseignement de dépister les ressources adéquates. La constitution d'un fichier de personnes aptes à répondre à des demandes éventuelles des producteurs donnerait la possibilité d'organiser rapidement des activités qui répondraient aux besoins exprimés.

La mise à contribution des compétences oeuvrant dans le secteur agricole est à exploiter au maximum. Nous croyons que le MAPAQ et l'UPA constituent des réservoirs intéressants pour alimenter les institutions d'enseignement en ressources éducatives.

Quant à l'UPA, nous sommes toujours aussi disponibles que nous l'avons toujours été pour collaborer activement à l'élaboration et à la réalisation de ces activités de formation coordonnées par les institutions d'enseignement.

Pour ce qui est des ressources disponibles au MAPAQ, nous ne pouvons que déplorer le fait qu'il ne soit possible de collaborer et souhaiter vivement qu'une entente intervienne le plus rapidement possible entre les deux ministères. Il nous est impossible d'ignorer que c'est avec les mêmes fonds publics que les fonctionnaires sont rémunérés, et ce indépendamment du ministère dans lequel ils travaillent. Après plus de dix ans de pourparlers et de négociations, il nous semble que tous les aspects de la question ont dû être abordés et que des modes de collaboration doivent être à la veille de poindre à l'horizon. Il nous semble tout à fait inacceptable que des producteurs agricoles ne puissent avoir accès à certaines connaissances, tout simplement à cause de conflits de juridiction, ouverts ou latents, ou d'incapacité d'en arriver à des ententes administratives sur lesquelles ils n'ont aucune prise, même s'ils en font les frais.

En résumé:

- ◆ La disponibilité des personnes ressources compétentes est aussi un élément clé dans la réalisation d'activités de formation.
- ◆ C'est aux institutions qu'il revient de les dépister et de prendre les moyens nécessaires (fichier) pour répondre rapidement aux besoins exprimés par les producteurs.
- ◆ Les institutions pourraient puiser dans deux (2) réservoirs importants de personnes ressources: l'UPA et le MAPAQ.
- ◆ L'UPA demeure disponible pour collaborer à toute activité de formation.
- ◆ Quant aux ressources du MAPAQ, nous souhaitons que le MEQ en vienne le plus rapidement possible à une entente administrative avec le MAPAQ, de façon à ce que les producteurs puissent bénéficier de ces ressources qui y sont disponibles.

2.9 Une approche pédagogique pratique

Il y aurait de nombreux avantages à ce que la pédagogie des cours de formation professionnelle agricole soit plus pratique et axée sur la réalité quotidienne de l'exploitant.

La formule de stages pratiques serait à exploiter davantage, même lorsqu'il s'agit de formation à temps partiel. On peut alors imaginer des formules du type visite de fermes, ou d'autres du même genre.

La mise à contribution de producteurs agricoles, qui agissent à titre de "moniteurs" pour encadrer des "étudiants" est une formule qui a déjà fait ses preuves. Dans ce cas, il faudrait alors investir sur la préparation de ces personnes.

En résumé:

- ◆ Une pédagogie plus pratique et qui parte de la réalité du producteur est à développer, même lorsqu'il s'agit de formation à temps partiel.

- ◆ Des formules utilisant des producteurs à titre de "moniteurs" sont à explorer, à la condition toutefois que l'on s'occupe de la préparation de ces producteurs à l'exercice de ce rôle.

2.10 La formation socio-économique intégrée

Même, pour ne pas dire surtout, lorsqu'il est question de formation professionnelle, agricole ou autre, nous considérons de première importance d'accorder une attention particulière à l'aspect socio-culturel de la formation du producteur agricole.

Si nous croyons toujours que l'objectif premier de la formation n'est pas uniquement de rendre quelqu'un capable d'exercer efficacement son métier, mais aussi d'être actif dans la société, en tant qu'homme et citoyen, le système d'éducation doit lui garantir les moyens d'assumer les rôles qu'il aura à jouer dans son organisation professionnelle, tout comme dans d'autres organismes du milieu.

Un programme de formation professionnelle agricole qui se veut complet et adapté se devrait d'inclure dans ses objectifs et sa programmation:

- la formation au syndicalisme,
- la formation socio-économique,
- la formation au fonctionnement de la coopération et des organismes de mise en marché, en particulier les plans conjoints,
- et certaines activités éducatives sur les questions de santé et de sécurité au travail.

L'inclusion de ces aspects dans la formation professionnelle des producteurs est une façon de concrétiser ce que nous entendons par formation globale.

Rappelons encore une fois que l'apprentissage à l'exercice d'un métier est certes une dimension importante de la formation, même lorsqu'elle est dite professionnelle, mais la formation ne doit pas se limiter à cet aspect purement fonctionnel, du moins selon nos convictions et quoiqu'en pensent d'autres organismes représentant le milieu du travail.

Une meilleure compréhension de son environnement facilitera l'implication des producteurs dans son milieu et dans le fonctionnement de ses organisations professionnelles.

En résumé:

- ◆ L'aspect socio-culturel de la formation est à inclure dans la formation des producteurs agricoles, même - et surtout - lorsqu'il s'agit de formation professionnelle.

- ◆ L'implication du producteur dans les organismes de son milieu et dans le fonctionnement de ses organisations professionnelles nécessite une bonne compréhension des phénomènes sociaux, économiques et culturels qui le conditionnent quotidiennement, ainsi que la capacité de les influencer.

- ◆ Les aspects suivants devraient être inclus dans un programme de formation professionnelle agricole:
 - la formation au syndicalisme,
 - la formation socio-économique,
 - la formation au fonctionnement de la coopération,
 - la formation au fonctionnement des organismes de mise en marché, en particulier les plans conjoints,
 - et certaines activités éducatives sur les questions de santé et de sécurité au travail.

3.- Les services à la collectivité

Ce concept de "services à la collectivité" en est encore à l'étape moyen-âgeuse de son développement et la réalité qu'il recouvre est encore mal définie.

Quand on regarde l'évolution de l'éducation populaire au Québec - éducation populaire signifiant ici initiatives originantes de groupes ou d'organismes du milieu - on réalise que ce sont d'abord les commissions scolaires qui, vers la fin des années '60, ont intégré un nombre important d'activités de formation organisées par des organismes du milieu, pour "offrir" des "cours" dits d'éducation populaire.

Ce n'est que quelques années plus tard, vers 1974-75, que les cegeps ont timidement ouvert leurs portes à ce type d'activités, essentiellement axées sur les besoins du milieu, et souvent reliées à l'action.

Alors que les commissions scolaires se sont fortement impliquées dans ce type de formation, et le sont encore, les cegeps sont demeurés, pour la plupart, très prudents et discrets. Restaient alors les universités!

C'est à croire que plus on est haut dans "l'échelle de l'éducation", moins on est touché par les réalités du milieu et moins on se sent aptes à répondre aux besoins des personnes qui vivent ces réalités.

Et pourtant, nous sommes convaincus que certains besoins d'organisations, telles l'UPA, ne peuvent trouver leur réponse qu'à l'université.

Les quelques expériences actuellement en cours semblent toutefois très menaçantes pour le niveau universitaire. Devant la Commission d'étude sur l'avenir des universités, certaines ont défendu que d'intégrer ce volet nouveau les divertira de leur mission fondamentale qui est la formation et la recherche.

Mais que demandent les organismes du milieu, sinon l'expertise des ressources universitaires quant à la formation et la recherche?

Loin de croire que les "services à la collectivité" entraînent les universités hors de leur mission première, nous soutenons qu'une collaboration étroite avec des groupes du milieu ne peut qu'aider les universités à demeurer cohérente avec leur mission. Une plus grande pertinence sociale de leurs activités de formation et de recherche, ne pourra que donner une plus grande signification à leurs travaux.

L'expérience vécue au cours des trois (3) dernières années par l'UPA avec l'Université de Sherbrooke vient confirmer nos convictions à cet égard. Une recherche sur les besoins de formation des administrateurs, l'élaboration d'un programme de formation économique (besoin d'ailleurs mis en relief par la recherche), sont autant d'activités que l'UPA, même en les identifiant comme essentielles, ne peut répondre seule.

De plus, nous sommes également convaincus de la réciprocité des bénéfices qu'amènent une telle collaboration. L'organisme n'est pas seul à profiter de cet échange, puisque l'université découvre de nouvelles réalités et se pose de nouvelles questions, sur lesquelles il pourra travailler par la suite.

La question se pose peut-être davantage en termes d'accessibilité aux connaissances de l'université - diffusion et recherche - qu'en termes de mission. Pour qui l'université existe-t-elle? Avec qui est-elle spontanément prête à travailler?

Dans les faits, l'université a toujours travaillé pour certains groupes ou organisations. L'entreprise, par exemple, a souvent réussi à faire faire sa recherche par l'université. Ou a engagé une ressource attachée à l'université pour la faire.

Le point de rencontre est alors la capacité de payer! Ce qu'il faut aussi comprendre c'est que pour l'entreprise qui finance un projet de recherche, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement... habituellement déductible d'impôt.

Pour les organismes à caractères syndicaux ou populaires, de tels avantages fiscaux n'existent pas. Tout financement de recherche est pris à même la cotisation des membres ou se fait par voie de subventions.

Face à une telle constatation, l'UPA ne peut qu'appuyer les efforts que fait depuis deux (2) ans le Conseil des universités pour tenter de clarifier le concept de "services à la collectivité" et d'en faire une réalité opérationnelle.

Nous attendons avec une certaine anxiété les conclusions de l'expérimentation en cours et nous souhaitons vivement que les conclusions auxquelles arrivera le Conseil des universités sauront convaincre les universités de l'importance de développer ce volet de leurs activités.

En résumé:

- Le concept de "services à la collectivité" est neuf et encore mal défini.
- Après les commissions scolaires et les cégeps, les universités s'engagent, souvent à reculons, dans des activités éducatives originant des besoins du milieu.
- Pourtant certains besoins d'organismes du milieu ne peuvent trouver réponse qu'à l'université.
- A l'objection que ce volet ne fait pas partie de la mission fondamentale de l'université - qui est la formation et la recherche - nous répondons que c'est ce que nous attendons.
- Le vrai problème en est un d'accessibilité relié à la capacité de payer. Dans les faits, l'entreprise a accès aux "services" de l'université.
- Nous appuyons l'effort que fait le Conseil des universités pour clarifier ce concept et le rendre suffisamment opérationnel pour qu'il puisse devenir une réalité reconnue.

4.- La formation syndicale

Cette question de la formation syndicale a grandement évolué au cours des dernières années. D'abord, le gouvernement a reconnu le droit des syndiqués à une formation qui leur soit adaptée et dispensée par leur propre organisation.

Sur la base de cette reconnaissance, le MEQ en est arrivé à reconnaître également la pertinence du principe du financement statutaire, basé sur le nombre de membres. Ce nouveau pas permettait donc aux organisations syndicales de mieux planifier leur travail que lorsqu'ils étaient financés à partir de projet que l'on devait soumettre périodiquement.

Reste la question de l'ampleur des fonds accordés à ce type de formation. De \$1.03 par membre qu'il était il y a deux (2) ans, le financement est passé à \$1.00 par membre cette année alors que le MEQ avait laissé entendre qu'il y aurait indexation du montant original en proportion de l'augmentation du coût de la vie.

Nous savons que le contexte actuel est à la coupure. Mais nous savons aussi que lorsqu'il y a coupure, ce sont toujours les secteurs - et les activités dans le secteur - les plus marginaux qui écopent en premier. Même si personne osera affirmer que le mouvement syndical est marginal, il reste que pour le MEQ, le secteur de la formation syndicale l'est, de par l'ampleur des activités qu'il représente à l'intérieur du MEQ, ainsi que par le budget qui lui est réservé.

Considérant le nombre de personnes que rejoint le mouvement syndical dans son ensemble, nous ne pouvons que souhaiter que les budgets qui servent à la formation de ces personnes soient augmentés.

En résumé:

- La reconnaissance du droit des syndiqués à une formation qui leur soit propre et qui relève de leur organisation, ainsi que du principe du financement statutaire de cette formation sont des acquis importants.
- Il reste que les budgets réservés à ce type de formation sont encore nettement insuffisants et doivent augmenter, malgré la tendance constatée dans les coupures gouvernementales qui vise toujours les activités les plus marginales en premier lieu.

5.- La formation socio-culturelle

Le secteur de la formation socio-culturelle des institutions d'enseignement fut grandement utilisé par l'UPA au cours des dernières années, principalement pour la formation des leaders du syndicalisme agricole.

Des activités éducatives reliées au "travail de groupe", à "l'organisation de l'action" ou autres de ce genre auxquelles des membres du syndicalisme agricole - ou encore d'autres leaders du milieu rural - ont grandement contribué au développement de nos organisations agricoles et rurales.

L'existence d'un tel secteur dans les institutions d'enseignement - surtout les commissions scolaires - constitue une porte d'entrée identifiée pour les personnes et les groupes d'un milieu qui veulent obtenir le soutien des institutions dans la réalisation de leurs activités.

Ce que les groupes ou organismes veulent n'est pas toujours très coûteux. Nous pensons ici aux équipements disponibles dans le réseau scolaire et qui est souvent sous-utilisé. La mise en disponibilité d'une salle ou le prêt d'un appareil audio-visuel est souvent tout ce qu'il faut à un groupe du milieu pour progresser dans l'atteinte de ses objectifs.

Encore ici, nous craignons que ce secteur soit parmi les premiers à être touché par les coupures de budgets du gouvernement et ce alors même que certains cepeps commençaient à s'ouvrir à cette réalité.

Pour nous, ce secteur doit non seulement être maintenu, mais avoir les moyens de continuer à se développer de façon à pouvoir répondre encore mieux aux demandes que lui formulent les organismes du milieu.

En résumé:

- L'UPA a grandement utilisé les ressources du secteur de la formation socio-culturelle des institutions d'enseignement - en particulier des CSRS - dans la formation de ses leaders.
- Ce secteur d'activités constitue une porte d'entrée identifiée dans les institutions pour les groupes du milieu qui désirent un soutien à leurs activités.
- Les services attendus par les organismes du milieu ne sont pas toujours onéreux: il ne s'agit souvent que de prêt d'équipements ou de locaux.
- Ce secteur institutionnel de formation devrait avoir les moyens de continuer à se développer, pour répondre encore davantage aux besoins formulés par le milieu.

RECOMMENDATIONS

A) La formation en général:

1- Que la CEFA établisse clairement dans ses recommandations au gouvernement que:

- a-** Toute activité de formation, qu'elle soit formelle ou informelle, doit s'inscrire dans une perspective d'éducation permanente;
- b-** Tout programme de formation à caractère scolarisant ne doit pas se limiter uniquement à préparer une personne à un emploi, même lorsqu'il s'agit d'un programme de formation professionnelle, mais doit viser également la formation globale de l'individu, qui aura à comprendre son environnement et à être actif dans la société;
- c-** Les groupes impliqués dans le milieu ont un rôle important à jouer et ils doivent avoir les moyens concrets pour le remplir;
- d-** La formation est davantage pertinente lorsqu'elle s'inspire d'une action concrète, d'abord pour l'analyser, mais aussi pour modifier l'orientation de cette action lorsque l'analyse le suggère.

B) La formation professionnelle agricole

Pour assurer une relance des activités et un nouveau dynamisme au secteur de la formation professionnelle agricole aux adultes, l'UPA recommande:

- 2-Que le MEQ fasse clairement connaître ses intentions politiques concernant ce secteur de formation et y consacre le financement nécessaire à son développement. Ce plan de développement pourrait d'ailleurs s'inspirer fortement des conclusions retenues lors du colloque organisé pour la DGEA en octobre dernier;*

- 3-Que la DGEA formule le plus rapidement possible des orientations générales et des objectifs globaux qui serviront de base à l'élaboration de la politique et des programmes de formation professionnelle agricole aux adultes. Ces orientations et objectifs devront viser à ce que tous les producteurs qui s'inscriront reçoivent une formation générale de base qui non seulement les aide à mieux fonctionner professionnellement, mais aussi qui les équipe pour mieux comprendre et changer la société dans laquelle ils vivent.*

Parce que la phase d'identification des besoins est au coeur même du processus de mise en place d'une activité de formation et aussi parce que nous sommes convaincus que les producteurs agricoles ont des besoins de formation et que le problème se situe au niveau d'une organisation efficace pour les identifier, l'UPA recommande:

- 4-Que l'ensemble du processus, c'est-à-dire la promotion, l'identification des besoins, leur systématisation, le choix des priorités et la réalisation des activités de formation, soit désormais confié aux institutions d'enseignement, commissions scolaires ou cegeps, directement concernés par l'organisation des activités de formation professionnelle agricole aux adultes;
- 5-Que les institutions d'enseignement puissent disposer du financement nécessaire à la réalisation du mandat, incluant du financement qui leur permettrait de soutenir financièrement des organismes du milieu qui accepteraient de collaborer à certaines phases du processus, telles l'information de leurs membres et l'identification des besoins;
- 6-Que les institutions d'enseignement développent un mécanisme efficace de collaboration avec les organismes du milieu qui peuvent travailler à l'identification des besoins de formation de leurs membres;
- 7-Que les institutions d'enseignement délaissent l'approche actuelle, essentiellement basée sur le principe de l'offre et de la demande, pour identifier les besoins et développer une approche de consultation, basée cette fois sur le

- 1. contact direct, pour informer les producteurs des possibilités existantes et connaître leurs besoins;*
- 8-** *Que les institutions d'enseignement établissent un contact systématique avec les SMAC de l'UPA, pour connaître les besoins de formation des travailleurs agricoles.*

Pour assurer une coordination efficace du secteur de la formation professionnelle agricole aux adultes, l'UPA recommande:

- 9- Que le MEQ maintienne un poste à plein temps à la DGEA, et désigne également une personne à plein temps dans chacun de ses bureaux régionaux pour s'occuper du développement de ce secteur de formation;*
- 10- Que le MEQ négocie une entente administrative avec le MAPAQ, de façon à pouvoir utiliser ses employés comme personnes ressources dans des activités de formation;*
- 11- Que la DGEA s'assure que la délimitation des responsabilités entre les commissions scolaires et les cegeps est suffisamment claire pour que la répartition et la synchronisation de leur travail soit possible et efficace;*
- 12- Que la DGEA mette en place des tables de coordination, au niveau provincial et dans les régions, sur lesquelles se retrouveraient les principales personnes impliquées dans la formation professionnelle agricole aux adultes.*

De plus,

13- *Que les institutions d'enseignement, ayant la préoccupation de répondre le mieux possible aux besoins de formation des producteurs agricoles :*

a- *fassent tout en leur possible pour faciliter l'accès des producteurs agricoles aux activités de formation;*

b- *imaginent des formules administratives qui faciliteront de nouveaux formats d'activités;*

c- *développent des approches pédagogiques pratiques.*

C) Les services à la collectivité

Pour faciliter l'accès à des ressources universitaires, qui sont souvent les seules à pouvoir répondre à des besoins originant des organismes du milieu, l'UPA recommande:

14-*Que les universités reconnaissent ce secteur d'activité comme faisant partie de leur mission, et y consacrent le financement nécessaire à son développement;*

et

appuie le Conseil des Universités dans sa recherche de clarification qu'il fait actuellement, et souhaite que le Conseil des Universités diffuse le plus largement possible les conclusions de sa recherche.

D) La formation syndicale

Pour que les organisations syndicales puissent développer davantage la formation syndicale de leurs membres, l'UPA recommande:

- 15-Que le MEQ augmente les budgets réservés à la formation syndicale.

E) La formation socio-culturelle

Pour faciliter le soutien des organismes et des groupes qui sont actifs dans leur milieu, l'UPA recommande:

- 16-***Que ce secteur de formation institutionnel soit développé dans les C.S.R. et les Cegeps, et que pour ce faire, le MEQ lui octroie un financement adéquat.*